Patrimoine rural : transformer un potentiel en atout territorial

Présentation

Formation proposée exclusivement aux élus locaux !

Dans les communes rurales, il n'y a généralement pas de personnel formé au patrimoine, et les maires eux-mêmes sont très souvent démunis face aux questions et enjeux liés au patrimoine et à sa préservation, restauration, reconversion. Il y a donc un grand besoin de formation pour les élus locaux.

La formation se fixe les objectifs suivants :

- connaître et comprendre le bâti rural ancien (logiques d'implantation, configurations architecturales spécifiques, matériaux...) ;
- comprendre les multiples enjeux de préservation, de reconversion et de restauration de ce bâti (insertion dans les logiques de développement et d'aménagement territorial ; cohérence avec les spécificités architecturales de ce bâti ; lien avec les transitions économiques, sociales, environnementales) ;
- identifier les actions pouvant être mises en place en matière de connaissance, préservation, reconversion, restauration du patrimoine bâti rural ;
- identifier les outils, réseaux, structures, personnes ressources permettant de mener à bien ces actions.

Organisation de la formation

Formation dispensée en présentiel (**1 journée et demie**, soit 10,5 heures). **A partir de novembre 2027.**
La formation peut être dispensée sur le terrain de façon à être en prise directe avec les questionnements du territoire concerné et envisager une partie de la formation face au patrimoine local.
Nécessité d'adapter une partie du propos au profil du territoire concerné (caractéristiques patrimoniales et enjeux), les cas de figure peuvent être très différents en fonction des territoires.
Ainsi, les intéressés sont directement plongés dans un cas concret et confrontés aux questionnements et enjeux associés, discutés en commun.

Modalités d'évaluation

Les attentes des inscrits seront recueillies en début de formation.

Une évaluation individuelle détaillée sera diffusée à la fin de la formation.
Un temps de bilan collectif viendra clôturer la session.

Admission

Droits d'inscription

950 € / personne

Infos pratiques

> **Composante(s)** : UFR Arts, Lettres, Communication, Service Formation Continue et Alternance
> **Modalité d'enseignement** : Formation continue

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministérielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 06 octobre 2026